

## Une meilleure coordination des professionnels de santé du GHT Haute-Bretagne pour prévenir le risque médicamenteux

*La prévention du risque iatrogène médicamenteux est un enjeu majeur de santé publique qui passe notamment par la diminution des erreurs médicamenteuses particulièrement fréquentes à l'admission des patients, lors de transferts et en sortie d'hospitalisation. Pour sécuriser les parcours de soins des patients de la filière gériatrique, le GHT Haute-Bretagne déploie un dispositif de conciliation médicamenteuse via l'appel à projets CONTinuité du PARcours de soins MEDicamenteux du patient âgé (CONPARMED).*



### La conciliation médicamenteuse : késako ?

Afin de sécuriser la prise en charge thérapeutique entre la ville et l'hôpital ou à l'interface entre établissements de santé et/ou médico-sociaux, les professionnels de santé mettent en place la conciliation des traitements médicamenteux, dite « *conciliation médicamenteuse* ». Parce que les multiples points de transition majorent le risque iatrogène médicamenteux<sup>1</sup>, cette démarche permet de prévenir et d'intercepter les éventuelles erreurs (confusion entre médicaments, voie ou durée d'administration erronée, posologie inadéquate...). Impliquant fortement les professionnels de santé, le patient, son entourage et ses aidants, elle repose sur la transmission et le partage d'informations complètes et exactes des traitements suivis tout au long de son parcours (admission, transfert, sortie d'établissement).

*« La conciliation des traitements médicamenteux est un processus formalisé qui prend en compte, lors d'une nouvelle prescription, tous les médicaments pris et à prendre par le patient. Elle associe le patient et repose sur le partage d'informations et sur une coordination pluriprofessionnelle. Elle prévient ou corrige les erreurs médicamenteuses en favorisant la transmission d'informations complètes et exactes sur les médicaments du patient, entre professionnels de santé aux points de transition que sont l'admission, la sortie et les transferts. »*

Haute Autorité de Santé

<sup>1</sup> Risque iatrogène médicamenteux : désigne les effets indésirables provoqués par les médicaments.

## Son but : garantir la continuité du parcours de soins médicamenteux et réduire le coût socio-économique des traitements

La prise de médicaments s'étant fortement banalisée, la conciliation médicamenteuse est devenue un enjeu de santé publique à plusieurs titres. Outre le développement du dialogue entre professionnels de santé de ville et à l'hôpital, ou l'amélioration de l'implication du patient et de son entourage, cette démarche permet de réduire les erreurs médicamenteuses et les divergences non intentionnelles entre les prescriptions aux différentes étapes du parcours de soins.

Dans un contexte de vieillissement de la population où le risque médicamenteux chez la personne âgée est désormais responsable de 7 500 décès par an et de 3,4 % des hospitalisations chez les patients de 65 ans et plus<sup>2</sup>, le bon usage des médicaments est donc fondamental tant du point de vue clinique qu'économique.

## Un exemple concret sur le territoire du GHT Haute-Bretagne : déploiement de la conciliation médicamenteuse au cœur de la filière gériatrique

La conciliation médicamenteuse nécessite un entretien avec le patient (ou son entourage), un accès au dossier médical du patient, à sa situation personnelle et sociale notamment chez la personne âgée (présence d'aidant, isolement ou vie en établissement...), à l'ensemble des prescriptions, l'historique médicamenteux et les objectifs thérapeutiques. Elle est donc facilitée par la présence d'un pharmacien clinicien dans le service de soins accueillant le patient. Au sein du GHT de Haute-Bretagne, des pharmaciens réalisaient une activité de conciliation depuis 2 ans dans 6 services de MCO (cardiologie/pneumologie et médecine post-AVC du CH de Fougères; gériatrie aiguë, pneumologie, médecine interne et unité de médecine interne polyvalente du CHU de Rennes).

*« Avec le transfert par messagerie sécurisée du courrier de conciliation, j'ai connaissance rapidement et très exactement des changements apportés aux traitements médicamenteux lors des hospitalisations. C'est un avantage pour assurer la continuité du suivi de mes patients. »*

**Généraliste**

Lauréate d'un appel à projet DGOS, l'équipe pharmaceutique du GHT Haute-Bretagne, soutenue par l'ensemble des directions et des présidents de CME, a choisi d'orienter son projet CONTinuité du PARcours de soins MEDicamenteux du patient âgé (CONPARMED) sur le déploiement de la conciliation médicamenteuse à l'échelle du territoire et au cœur de la filière gériatrique.

Depuis novembre dernier, grâce à la subvention DGOS, le recrutement de 4 pharmaciens cliniciens supplémentaires permet de déployer la démarche dans 6 services de soins de suite et de réadaptation (SSR) du territoire (CH de Fougères, CH de Janzé, CH des Marches de Bretagne – site d'Antrain, CH de Montfort-sur-Meu, CH de Saint-Méen-Le-

*« Le projet CONPARMED implique un effort de coordination entre professionnels de santé de ville et d'établissements. Médecin généraliste ou hospitalier, pharmacien hospitalier et d'officine, IDE à domicile ou hospitalière... nous collaborons tous autour des traitements de nos patients. Notre GHT Haute-Bretagne devient concret ! »*

**Pharmacien hospitalier**

<sup>2</sup> Rapport Assurance Maladie, juillet 2017



Grand et CHU de Rennes – site de La Tauvrais). Ils ont notamment pour mission d'effectuer une conciliation médicamenteuse à l'admission et à la sortie des patients hospitalisés, mais aussi d'évaluer en continu la pertinence et l'efficacité de la thérapeutique proposée en lien avec les acteurs en soins primaires tels que le médecin référent en structure de soins de suite ou d'EHPAD, le médecin traitant ou le pharmacien d'officine en aval ou en amont de chaque transition.

Outre les courriers de conciliation envoyés par messagerie sécurisée et les appels téléphoniques, les parties prenantes peuvent également s'appuyer sur une plateforme numérique commune « Hospiville » (start-up rennaise, MaPUI Labs) qui permet de mettre instantanément à disposition les informations ayant trait aux médicaments du patient et ce, quel que soit l'étape du parcours de soins médicamenteux.

*« La conciliation médicamenteuse me permet d'être totalement au cœur du parcours de soin de patient, ce qui n'était pas toujours le cas auparavant. Elle met en valeur mon rôle de conseil et d'accompagnement de proximité »*

**Pharmacien d'officine**

*« Avant, ni mon médecin traitant ni moi ne savions pourquoi mes médicaments changeaient à l'hôpital. Maintenant on prend le temps de m'expliquer, mon aidant et moi pouvons même poser des questions, ça m'aide à mieux comprendre et suivre mon traitement »*

**Patient**

L'équipe conciliation intervenant sur le GHT Haute-Bretagne fait appel à 38 membres :

16 pharmaciens hospitaliers intégrant cette mission parmi leurs activités,  
5 internes de pharmacie,  
11 externes de 5<sup>e</sup> année en pharmacie,  
6 préparateurs en pharmacie.



## EN PRATIQUE : LA CONCILIATION MEDICAMENTEUSE AU COURS D'UN PARCOURS PATIENT

Adressage du patient par le médecin traitant aux Urgences CHU Rennes

- Le 2 janvier, un homme veuf de 84 ans, domicilié au Theil-de-Bretagne et suivi pour un cancer pulmonaire au CRLCC Eugène Marquis, est **adressé aux urgences du CHU de Rennes par son médecin traitant** pour des difficultés respiratoires aggravées depuis décembre.

Hospitalisation Service Pneumologie CHU Rennes

- Hospitalisé le 3 janvier dans le service de pneumologie du CHU**, un diagnostic d'insuffisance cardiaque est posé. Le lendemain de son admission, **l'entretien de conciliation médicamenteuse d'entrée** avec un externe de pharmacie de l'équipe conciliation est réalisé. Au-delà des échanges concernant les traitements habituels, le patient mentionne être à jour de sa vaccination contre la grippe et contre le pneumocoque et ne prendre que très rarement de l'automédication. Il affirme prendre régulièrement son traitement, cette information est confirmée à **l'équipe conciliation lors d'un entretien téléphonique avec le pharmacien d'officine du patient**. A l'issue de l'enquête, le pharmacien hospitalier échange avec l'interne de pneumologie et ce dernier met à jour sa prescription hospitalière. Des modifications des traitements habituels sont également effectuées avec l'accord du patient.

Transfert CHU Rennes vers CH Janzé

- Le patient nécessitant une hospitalisation en SSR avant retour à domicile, il est transféré le 10 janvier au CH de Janzé. **La veille de sa sortie, une conciliation médicamenteuse de transfert** est tenue par l'interne de pneumologie et le pharmacien hospitalier de l'équipe conciliation. **Un courrier de conciliation et une ordonnance de sortie sont transmis au SSR de Janzé le jour du transfert.**

Hospitalisation SSR CH Janzé

- A son arrivée au CH de Janzé, l'infirmière du service et le pharmacien hospitalier prennent connaissance de l'ordonnance et des modifications du traitement habituel réalisées au CHU. L'ensemble des éléments attendent le médecin traitant lorsqu'il arrive visiter son patient le soir dans le service. Pendant l'hospitalisation, certaines modifications de traitement sont décidées par le médecin en concertation avec le pharmacien tout en associant le patient aux décisions qui sont prises, tout particulièrement celles concernant son traitement habituel. **Un entretien pharmaceutique avec le patient a lieu au décours de l'hospitalisation** concernant l'arrêt envisagé d'un médicament visant à diminuer l'acidité de l'estomac, les conseils non médicamenteux sur les aliments à éviter, la surélévation de la tête du lit...

Sortie retour à domicile

- Le 24 janvier avant la sortie du patient vers son domicile, **une conciliation médicamenteuse de sortie est réalisée par le pharmacien hospitalier et le médecin traitant**. Le matin même de sa sortie, les modifications de traitements effectuées depuis l'arrivée aux urgences du CHU de Rennes sont évoquées avec le patient lors d'un **entretien pharmaceutique de sortie et le courrier de conciliation de sortie** lui est remis à l'issue de cet entretien. **Ce courrier est également adressé par messagerie sécurisée au médecin traitant du patient (pour archivage au cabinet), à son cancérologue, son cardiologue et à son pharmacien d'officine.**

## Est-ce que ça marche ? CONPARMED : un projet évalué sous plusieurs dimensions

Outre le développement de la conciliation sur le territoire du GHT, le projet CONPARMED fait l'objet de plusieurs évaluations.

A travers l'étude « Eval CONPARMED Haute-Bretagne », l'impact clinique et médico-économique de la conciliation médicamenteuse sera mesurée sur 470 patients âgés de 65 ans ou plus, hospitalisés dans l'un des 12 services (cardiologie/pneumologie, médecine post-AVC, soins de suite et réadaptation du CH de Fougères ; soins de suite et réadaptation du CH de Janzé ; soins de suite et réadaptation - site d'Antrain du CH des Marches de Bretagne ; soins de suite et réadaptation du CH de Montfort-sur-Meu ; soins de suite et réadaptation du CH de Saint-Méen-Le-Grand ; gériatrie aiguë, médecine interne, pneumologie, soins de suite et réadaptation, unité de médecine interne polyvalente du CHU de Rennes). L'objectif principal : quantifier le taux de ré-hospitalisations non programmées et de consultations aux urgences non programmées liées à un événement indésirable médicamenteux (EIM) au cours des 30 jours suivant leur retour à domicile.

Une évaluation sociologique et anthropologique sera également réalisée en partenariat avec l'EHESP en ce qui concerne l'innovation organisationnelle, la satisfaction des patients et l'expérience patients. L'ensemble des résultats sera connu en fin d'année 2019.